

## Comité d'éthique de l'EPSM

Le Comité d'éthique est une instance officielle, consultative et autonome au sein de l'EPSM. Il se réunit à intervalle régulier, tous les deux mois sur toute l'année.

### Sa composition :

Le Comité d'éthique est composé de professionnels de l'EPSM (toutes fonctions), d'un juriste, d'un philosophe, de représentants des familles et proches d'usagers, de représentants des cultes, de représentants des élus.

### Son rôle :

Proposer une aide pour une prise de décision qui se veut la plus juste possible, sous la forme d'un avis émergeant d'une réflexion collective et interdisciplinaire, à partir d'un questionnement sur une situation complexe. Il lui est ensuite possible d'accompagner la personne ou le collectif demandeur dans le partage de cet avis et dans sa discussion.

Exemples de problématiques éthiques : *Contradiction perçue entre deux missions du service, contradiction perçue entre deux devoirs (dilemme), contradiction entre les souhaits des différents acteurs de la situation, antagonisme de postures éthiques différentes au sein de l'équipe, contradiction perçue entre le droit et le devoir (ce que l'on pense juste de faire), désaccord profond d'un professionnel avec une méthode ou une décision, situation dans laquelle ce que l'on devrait faire n'est pas réalisable, difficulté à identifier ce qu'il faut faire dans la situation (ce qui est juste), ...*

### Qui peut saisir le Comité d'éthique et comment ?

Tous les professionnels exerçant à l'EPSM ou dans des institutions en relation avec l'EPSM, les proches et familles d'usagers, les patients peuvent faire une demande de saisine du Comité d'éthique. Celle-ci peut être une démarche soit individuelle soit collective. Nous rappelons que toute demande de saisine est strictement confidentielle.

Pour cela, vous trouverez un exemplaire de fiche à télécharger sur l'Intranet de l'EPSM.

*Activités transversales → Comité d'éthique → Fiche de saisine*

Pour nous l'adresser, trois possibilités :

- La déposer à l'attention du Bureau du Comité d'éthique, dans une enveloppe fermée, dans la boîte aux lettres du bâtiment principal de l'EPSM.
- Compléter le document (*disponible sous format Word*) ou le scanner et l'envoyer au Bureau par e-mail à [bce@ch-epsm74.fr](mailto:bce@ch-epsm74.fr) ou bien, si souhaité, à un de ses membres. Préciser dans « l'Objet » du mail : *Comité d'éthique*.
- Rédiger un message électronique à destination de [bce@ch-epsm74.fr](mailto:bce@ch-epsm74.fr) (ou, si souhaité, un seul de ses membres) sur lequel vous mentionnez les informations permettant d'être joignable, le motif de la saisine (descriptif des faits ou de la situation) et la nature du questionnement (ce qui fait difficulté). Préciser dans « l'Objet » du mail : *Comité d'éthique*.

Dès réception de votre demande de saisine, des membres du Bureau prendront contact avec vous.

### Comment prendre part à la réflexion dans le Comité d'éthique ?

Toute personne intéressée par la réflexion éthique, souhaitant s'informer et faire partie du Comité d'éthique peut adresser sa demande au Bureau soit par e-mail [bce@ch-epsm74.fr](mailto:bce@ch-epsm74.fr) soit par courrier fermé dans la boîte aux lettres du Comité d'éthique dans le bâtiment principal de l'EPSM. Elle sera rapidement contactée et rencontrée pour échanger sur le cadre du travail dans le Comité. Préciser dans « l'Objet » du mail : *Comité d'éthique*.

*Les membres du Bureau du Comité d'éthique :*

- Cécile BICHET
- Colette PERREY
- Amélie PICCON
- Jean-François VILLER